

Communication à caractère promotionnel

# COMPLICE PERSPECTIVES NOVEMBRE 2023

**Titre de créance de droit français présentant un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie du produit et à l'échéance.**

Produit de placement risqué alternatif à un investissement de type « obligataire ».

- **Code ISIN : FR001400K9W6**
- **Émetteur : Crédit Industriel et Commercial<sup>(1)</sup>.**  
L'investisseur supporte le risque de crédit de l'Émetteur. Il est exposé au risque de défaut de paiement, de faillite et de mise en résolution de l'Émetteur.
- **Éligibilité :** Uniquement accessible dans le cadre des contrats d'assurance-vie Complice Vie assurés par Cardif Assurance-Vie. **Dans le cas d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation, l'assureur s'engage exclusivement sur le nombre de parts net de frais du contrat mais non sur leur valeur. La valeur de ces parts, qui reflète la valeur d'actifs sous-jacents, n'est pas garantie mais est sujette à des fluctuations à la hausse ou à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers. Il est précisé que le ou (les) Assureur(s) d'une part et l'Émetteur d'autre part sont des entités juridiques indépendantes. Ce document n'a pas été rédigé par l'assureur.**
- **Durée d'investissement conseillée : 4 ans et 8 mois (soit jusqu'à la Date d'Échéance le 20 Juin 2028).**

L'investisseur prend **un risque de perte en capital non mesurable a priori en cas de sortie en cours de vie.** Les risques associés à l'investissement dans ce support sont détaillés dans la brochure.

**Période de souscription :  
Du 2 Octobre 2023 au 30 Novembre 2023**

dans la limite de l'enveloppe disponible en l'absence de clôture anticipée et sans préavis de la part de l'Émetteur.

Il vous appartient de vous rapprocher de votre conseiller afin d'évaluer l'opportunité de cet investissement en fonction de votre situation personnelle et financière, vos objectifs et votre horizon de placement, votre sensibilité au risque et vos connaissances et expérience en matière de produits financiers.



**matmut**   
PATRIMOINE

(1) Notations de crédit : Standard & Poor's A+ (30/11/2022), Moody's Aa3 (20/09/2022), Fitch Ratings AA- (30/12/2022)

Ces notations peuvent être révisées à tout moment et ne sont pas une garantie de solvabilité de l'Émetteur. Elles ne sauraient constituer un argument de souscription au produit. Les agences de notation peuvent les modifier à tout moment.

Cette communication ne comporte pas de valeur contractuelle.

# PRÉSENTATION DE L'INVESTISSEMENT

## Principales caractéristiques

Le produit Complice Perspectives Novembre 2023 présente les caractéristiques suivantes :

- Produit de placement alternatif à un placement risqué obligataire.
- Indexation à 125 Entités du Panier de Référence représentant l'Indice **Markit iTraxx® Europe Series 39, dont la composition détaillée** figure en page 5.
- Coupon brut de 6,50%<sup>(1)</sup>, versé à la Date de Paiement des Coupons correspondante<sup>(2)</sup> en l'absence d'Évènement de Crédit ou en cas de survenance d'Évènements de Crédit affectant au maximum 4 Entités du Panier de Référence.
- Remboursement de l'intégralité du capital<sup>(1)</sup> à l'échéance<sup>(2)</sup> de l'EMTN en l'absence d'Évènement de Crédit ou en cas de survenance d'Évènements de Crédit affectant au maximum 4 Entités du Panier de Référence.
- En cas de survenance d'Évènements de Crédit affectant 5 Entités du Panier de Référence ou plus, les coupons ainsi que le remboursement du capital seront impactés tel que défini en page 3.
- **Un risque de perte totale ou partielle du capital investi<sup>(1)</sup>.**

**Le produit s'inscrit dans le cadre de la diversification du portefeuille financier des investisseurs et n'est pas destiné à en constituer la totalité.**

**N.B :** Le **capital** désigne la Valeur Nominale du produit Complice Perspectives Novembre 2023 et s'entend du montant investi net des frais d'entrée / d'arbitrage dans le cas d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation ou des frais de souscription dans le cas d'un investissement en compte-titres, applicables au cadre d'investissement et hors prélèvements sociaux et fiscaux. La Valeur Nominale du produit est de 1 000 €. **L'intégralité du capital** correspond au Niveau Initial investi, soit 100 %.

Tous les remboursements présentés dans cette brochure (gains ou pertes) sont calculés sur la base de cette Valeur Nominale, hors frais liés au cadre d'investissement (frais d'entrée, de rachat, de réorientation d'épargne ou de gestion), prélèvements fiscaux et sociaux applicables et sauf faillite, défaut de paiement et/ou mise en résolution de l'Émetteur.

Complice Perspectives Novembre 2023 peut être proposé comme actif représentatif d'une unité de compte dans le cadre de contrats d'assurance-vie ou de capitalisation.

Les Taux de Rendement Annuel communiqués dans ce document sont calculés entre le 30 Novembre 2023 et la Date d'Échéance (soit le 20 Juin 2028). Le Taux de Rendement Annuel Net s'entend comme la performance du produit prorata temporis à sa durée de vie. Il est exprimé net de frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation ou net de droits de garde dans le cas d'un investissement en Compte-titres (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droits de garde de 0,75 % annuel), sans prise en compte des frais d'entrée/d'arbitrage dans le cas d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation ou des frais de souscription dans le cas d'un investissement en Compte-titres, ni des prélèvements sociaux et fiscaux.

La présente brochure décrit les caractéristiques de Complice Perspectives Novembre 2023 et ne prend pas en compte les spécificités des contrats d'assurance-vie ou de capitalisation dans le cadre desquels ce produit est proposé.

**Dans le cas d'un investissement dans un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation, l'assureur s'engage exclusivement sur le nombre de parts net de frais du contrat mais non sur leur valeur.**

**Ce document n'a pas été rédigé par l'assureur.**

## Avantages

- Des coupons brut de 6,50%<sup>(1)</sup> versés aux Dates de Paiement des Coupons correspondante **en l'absence d'Évènement de Crédit ou en cas de survenance d'Évènements de Crédit affectant au maximum 4 Entités du Panier de Référence.**
- Remboursement de l'intégralité du capital à l'échéance<sup>(1)</sup> **en l'absence d'Évènement de Crédit ou en cas de survenance d'Évènements de Crédit affectant au maximum 4 Entités du Panier de Référence.**
- L'investisseur bénéficie d'une indexation à 125 Entités du Panier de Référence (diversifié d'un point de vue sectoriel et géographique) représentant l'Indice Markit iTraxx® Europe Series 39.

## Inconvénients

- **Risque de perte partielle ou totale en capital :**

> **En cours de vie :** en cas de sortie avant l'échéance à l'initiative de l'investisseur, dans ce cas, la formule de remboursement présentée ici ne s'applique pas et le prix de vente dépend des conditions de marché en vigueur, au moment de la sortie.

> **A maturité (le 20 Juin 2028) :** A compter du 8ème Évènement de Crédit, le remboursement à l'échéance du capital investi<sup>(1)</sup> est nul.

> Dans le cadre du contrat d'assurance-vie ou de capitalisation, le produit est proposé comme actif représentatif d'une unité de compte. L'investisseur est alors soumis à un **risque de perte de valeur en capital investi** en cas de rachat (même en l'absence d'Évènements de Crédit), d'arbitrage en sortie du support, de transfert vers un autre contrat ou de décès avant l'échéance.

- **Chaque Évènement de Crédit au-delà du 4ème a un impact linéaire sur le coupon versé** (diminution de 1,625% du taux de coupon)<sup>(1)</sup> et sur le capital investi (diminution de 25% du capital remboursé<sup>(1)</sup>) sans considération du taux de recouvrement de l'Entité du Panier de Référence concernée par le défaut. **A compter du 8ème Évènement de Crédit, le remboursement à l'échéance du capital investi<sup>(1)</sup> ainsi que le versement des coupons annuels sont nuls.**
- L'investisseur est exposé à une dégradation de la qualité de crédit de l'Émetteur (qui induit un risque sur la valeur de marché du produit) et/ou un éventuel défaut de l'Émetteur (qui induit un risque sur le remboursement)
- Plafonnement du gain potentiel : le gain potentiel est fixé à 6,50% brut<sup>(1)</sup> à chaque Date de Paiement du Coupon<sup>(2)</sup>.

(1) Hors prélèvements sociaux et fiscaux applicables et/ou frais liés au cadre d'investissement et sous réserve d'absence de faillite, défaut de paiement et/ou mise en résolution de l'Émetteur et de conservation du produit jusqu'à échéance. En cas de rachat, d'arbitrage en sortie du support, de transfert vers un autre contrat ou de décès, avant l'échéance, le montant remboursé dépendra des paramètres de marché en vigueur et engendrera un gain ou une perte non mesurable a priori. La perte en capital, notamment, pourra être partielle ou totale. Si le support est sélectionné dans le cadre d'un contrat d'assurance-vie multisupports ou de capitalisation, les frais d'entrée ou d'arbitrage éventuels inhérents au contrat s'appliquent, et les frais sur encours + frais d'éventuelles garanties décès optionnelles proposées dans le cadre du contrat s'imputent au nombre de parts souscrites et peuvent conduire in fine à une perte en capital. L'assureur ne s'engage que sur le nombre de parts net de frais du contrat et non sur leur valeur.

(2) Veuillez vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques en page 8 pour connaître le détail des dates.

## DÉTAIL DU MÉCANISME DU PRODUIT

Mécanismes de paiement des coupons et de remboursement à l'échéance

### Mécanisme de versement des coupons

• En l'absence d'Évènement de Crédit ou en cas de survenance d'Évènements de Crédit affectant au maximum 4 Entités du Panier de Référence en cours de vie du produit :

Aux Dates de Paiement des Coupons<sup>(2)</sup>, l'investisseur reçoit :

Un coupon brut de 6,50%<sup>(1)</sup> versé à la Date de Paiement du Coupon correspondante<sup>(2)</sup>

Soit un taux de rendement actuariel annuel brut maximum de 7,04%<sup>(1)</sup> (taux net maximum de 6,24%<sup>(1)(3)</sup>)

• En cas de survenance de 5 Évènements de Crédit ou plus affectant le Panier de Référence en cours de vie du produit :

Aux Dates de Paiement des Coupons<sup>(2)</sup>, l'investisseur reçoit :

Un coupon brut de 6,50%<sup>(1)</sup> diminué de 1,625% par Entité du Panier de Référence impactée par Évènement de Crédit à partir de la 5<sup>ème</sup> Entité<sup>(1)</sup>.

A partir de la 8<sup>ème</sup> Entité du Panier de Référence impactée par un Évènement de Crédit, le coupon sera nul.

### Mécanisme de remboursement à l'échéance

• En l'absence d'Évènement de Crédit ou en cas de survenance d'Évènements de Crédit affectant au maximum 4 Entités du Panier de Référence en cours de vie du produit :

A la Date d'Echéance<sup>(2)</sup>, l'investisseur récupère également :

L'intégralité du capital investi<sup>(1)</sup>

• En cas de survenance de 5 Évènements de Crédit ou plus affectant le Panier de Référence en cours de vie du produit :

A la Date d'Echéance<sup>(2)</sup>, l'investisseur récupère également :

Le capital investi<sup>(1)</sup> diminué de 25% de sa Valeur Nominale par Entité du Panier de Référence impactée par Évènement de Crédit à partir de la 5<sup>ème</sup> Entité<sup>(1)</sup>.

A partir de la 8<sup>ème</sup> Entité du Panier de Référence impactée par un Évènement de Crédit, le montant du remboursement sera nul.

L'investisseur subit donc une perte en capital partielle ou totale<sup>(1)</sup>.

### Illustration du mécanisme

La valeur du coupon est calculée à chaque Date de Paiement<sup>(2)</sup> et payée en fonction du nombre d'Évènements de Crédit survenus dans le Panier de Référence depuis la Date d'Émission. Le capital initial est de 100%. L'investisseur bénéficie d'une protection du coupon et du capital à l'échéance en l'absence d'Évènement de Crédit ou en cas de survenance d'Évènements de Crédit affectant au maximum 4 Entités du Panier de Référence<sup>(1)</sup>.

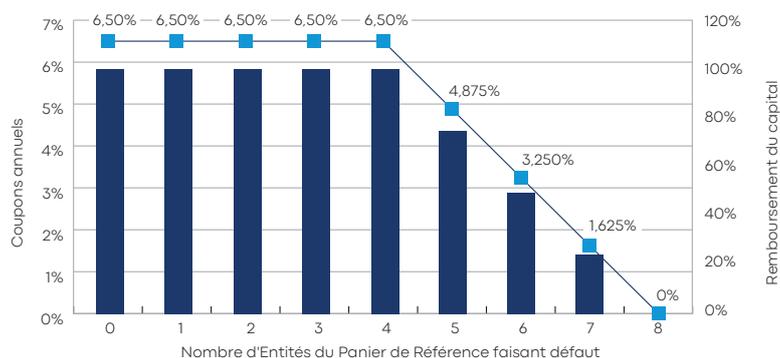


Illustration à caractère uniquement informatif.

(1) Hors prélèvements sociaux et fiscaux applicables et/ou frais liés au cadre d'investissement et sous réserve d'absence de faillite, défaut de paiement et/ou mise en résolution de l'émetteur et de conservation du produit jusqu'à échéance. En cas de rachat, d'arbitrage en sortie du support, de transfert vers un autre contrat ou de décès, avant l'échéance finale, le montant remboursé dépendra des paramètres de marché en vigueur et engendrera un gain ou une perte non mesurable a priori. La perte en capital, notamment, pourra être partielle ou totale. Si le support est sélectionné dans le cadre d'un contrat d'assurance-vie multisupports ou de capitalisation, les frais d'entrée ou d'arbitrage éventuels inhérents au contrat s'appliquent, et les frais sur encours + frais d'éventuelles garanties décès optionnelles proposées dans le cadre du contrat s'imputent au nombre de parts souscrites et peuvent conduire in fine à une perte en capital. L'assureur ne s'engage que sur le nombre de parts net de frais du contrat et non sur leur valeur.

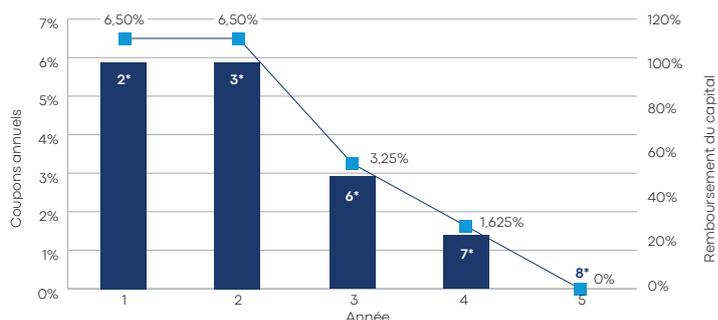
(2) Veuillez vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques en page 8 pour connaître le détail des dates.

(3) Les Taux de Rendement Annuel communiqués dans ce document sont calculés entre le 30 Novembre 2023 et la Date d'Echéance. Le Taux de Rendement Annuel Net s'entend comme la performance du produit prorata temporis à sa durée de vie. Il est exprimé net de frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation ou net de droits de garde dans le cas d'un investissement en Compte-titres (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droits de garde de 0,75 % annuel), sans prise en compte des frais d'entrée/d'arbitrage dans le cas d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation ou des frais de souscription dans le cas d'un investissement en Compte-titres, ni des prélèvements sociaux et fiscaux.

# EXEMPLES DE SCÉNARIOS POUVANT SURVENIR EN COURS DE VIE DU PRODUIT

## Scénario défavorable

- **Années 1 à 2** : 3 Entités du Panier de Référence ont été affectées par un Evènement de Crédit. De ce fait, à chaque Date de Paiement de Coupon<sup>(2)</sup>, un coupon de 6,50%<sup>(1)</sup> brut de la Valeur Nominale est versé au titre de la période écoulée.
- **Année 3** : 3 Entités supplémentaires du Panier de Référence ont été affectées par un Evènement de Crédit, nous amenant à 6. De ce fait, le coupon versé est de 3,25%<sup>(1)</sup> brut (diminution de 50% de la valeur du coupon).
- **Année 4** : 1 Entité supplémentaire du Panier de Référence a été affectée par un Evènement de Crédit, nous amenant à 7. De ce fait, le coupon versé est de 1,625%<sup>(1)</sup> brut de la Valeur Nominale (diminution de 75% de la valeur du coupon).
- **Année 5** : 1 Entité supplémentaire du Panier de Référence a été affectée par un Evènement de Crédit, nous amenant à 8. De ce fait, le coupon versé est de 0% (diminution de 100% de la valeur du coupon).

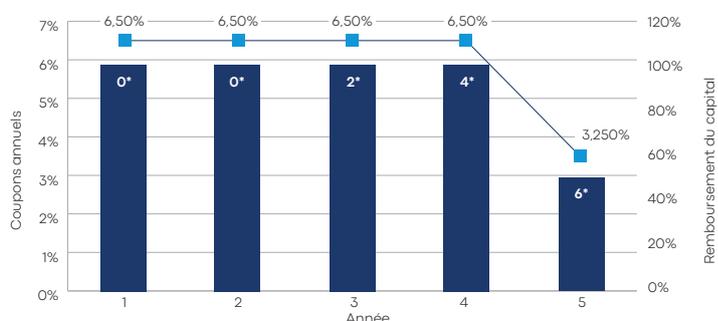


\*Somme des Evènements de Crédit sur le Panier de Référence

**MONTANT REMBOURSE A ÉCHÉANCE** : au total, 8 Entités du Panier de Référence ont été affectées par un Evènement de Crédit. Le produit est remboursé à l'échéance avec une perte en capital investi. Montant remboursé = intégralité du capital - 100% = 0% du capital, soit un taux de rendement actuariel annuel brut de -50,94%<sup>(1)</sup> (taux net de -51,31%<sup>(1)(3)</sup>) sur les 5 années.

## Scénario médian

- **Années 1 à 4** : 4 Entités du Panier de Référence ont été affectées par un Evènement de Crédit. De ce fait, à chaque Date de Paiement de Coupon<sup>(2)</sup>, un coupon de 6,50%<sup>(1)</sup> brut est versé au titre de la période écoulée.
- **Année 5** : 2 Entités supplémentaires du Panier de Référence ont été affectées par un Evènement de Crédit, nous amenant à 6. De ce fait, le coupon versé est de 3,25%<sup>(1)</sup> brut de la Valeur Nominale (diminution de 50% de la valeur du coupon).



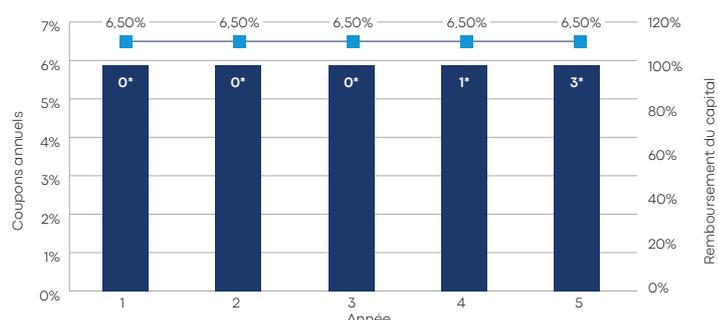
\*Somme des Evènements de Crédit sur le Panier de Référence

**MONTANT REMBOURSE A ÉCHÉANCE** : au total, 6 Entités du Panier de Référence ont été affectées par un Evènement de Crédit. Le produit est remboursé à l'échéance avec une perte en capital. Montant remboursé = intégralité du capital<sup>(1)</sup> - 50% = 50% du capital investi<sup>(1)</sup>, équivalent à un taux de rendement actuariel annuel brut de -5,73%<sup>(1)</sup> (taux net de -6,44%<sup>(1)(3)</sup>) sur les 5 années.

## Scénario favorable

- **Années 1 à 5** : Moins de 5 Entités du Panier de Référence ont été affectées par un Evènement de Crédit. De ce fait, à chaque Date de Paiement de Coupon<sup>(2)</sup>, un coupon de 6,50%<sup>(1)</sup> annuel brut est versé au titre de la période écoulée.

**MONTANT REMBOURSE A ÉCHÉANCE** : au total, 3 Entités du Panier de Référence ont été affectées par un Evènement de Crédit. Montant remboursé = intégralité du capital investi<sup>(1)</sup>, soit un taux de rendement actuariel annuel brut de 7,04%<sup>(1)</sup> (taux net de 6,24%<sup>(1)(3)</sup>).



\*Somme des Evènements de Crédit sur le Panier de Référence

**Ces illustrations ont été réalisées de bonne foi à titre d'information uniquement. Elles ne préjugent en rien de l'évolution future du sous-jacent et du produit.**

(1) Hors prélèvements sociaux et fiscaux applicables et/ou frais liés au cadre d'investissement et sous réserve d'absence de faillite ou défaut de paiement de l'Émetteur et de conservation du produit jusqu'à échéance ou remboursement automatique anticipé. En cas de rachat, d'arbitrage ou de décès en cours de vie alors que les conditions du remboursement automatique anticipé ne sont pas réunies, le montant remboursé dépendra des paramètres de marché en vigueur et engendrera un gain ou une perte non mesurable a priori. La perte en capital, notamment, pourra être partielle ou totale. Si le support est sélectionné dans le cadre d'un contrat d'assurance-vie multirisque ou de capitalisation, les frais d'entrée ou d'arbitrage éventuels inhérents au contrat s'appliquent, et les frais sur encours + frais d'éventuelles garanties décès optionnelles proposées dans le cadre du contrat s'imputent au nombre de parts souscrites et peuvent conduire in fine à une perte en capital. L'assureur ne s'engage que sur le nombre de parts net de frais du contrat et non sur leur valeur.

(2) Veuillez vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques en page 8 pour connaître le détail des dates.

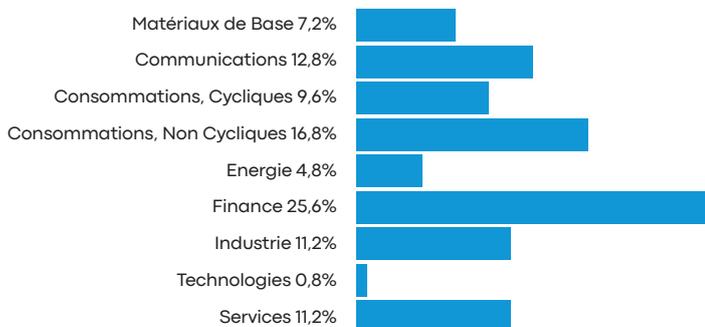
(3) Les Taux de Rendement Annuel communiqués dans ce document sont calculés entre le 30 Novembre 2023 et la Date d'Échéance. Le Taux de Rendement Annuel Net s'entend comme la performance du produit prorata temporis à sa durée de vie. Il est exprimé net de frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation ou net de droits de garde dans le cas d'un investissement en Compte-titres (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droits de garde de 0,75 % annuel), sans prise en compte des frais d'entrée/d'arbitrage dans le cas d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation ou des frais de souscription dans le cas d'un investissement en Compte-titres, ni des prélèvements sociaux et fiscaux.

## MARKIT ITRAXX® EUROPE SERIES 39

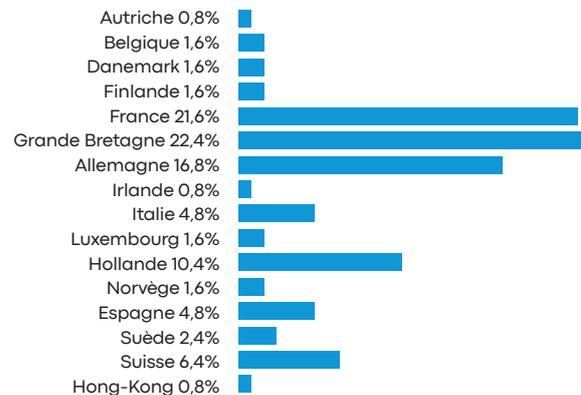
L'Indice Markit iTraxx® Europe Series 39 est composé de 125 entités équipondérées. Ces entités sont des entreprises européennes de bonne qualité diversifiées tant d'un point de vue sectoriel et géographique. La composition de l'Indice est mise à jour (sur une nouvelle série) en Mars et Septembre de chaque année. L'Indice Markit iTraxx® Europe Series 39 est consultable sur la page Bloomberg (Code Bloomberg : ITRX EUR CDSI S39 5Y Corp).

Pour plus d'informations sur l'Indice, veuillez consulter le site en anglais à l'adresse <https://www.spglobal.com/spdji/en/indices/products/markit-ittraxx.html>. Afin d'éviter un doute quelconque, il est entendu que l'Agent de Calcul n'utilisera pas nécessairement les données présentes sur ces sites pour effectuer les calculs relatifs à l'Indice ou aux EMTNs L'Emetteur ou l'Agent de Calcul ne pourraient voir leur responsabilité engagée en cas d'erreurs ou omissions concernant les informations présentes sur ces sites internet.

### REPARTITION SECTORIELLE



### REPARTITION GÉOGRAPHIQUE



ENTITÉS DE RÉFÉRENCE*	ISIN
Airbus SE	XS1050846507
Aktiebolaget Volvo	XS2175848170
Akzo Nobel N.V.	XS1134519120
ALSTOM	FR0013453040
Anglo American plc	XS1962513674
ArcelorMittal	XS2082323630
ASTRAZENECA PLC	XS1411404426
BAE SYSTEMS PLC	USG06940AE30
BASF SE	XS1548422846
Bayer Aktiengesellschaft	XS2199265617
Bayerische Motoren Werke Aktiengesellschaft	XS1548436473
BOUYGUES	FR0013222494
CNH Industrial N.V.	XS1412424662
COMPAGNIE DE SAINT-GOBAIN	XS1881574591
Continental Aktiengesellschaft	XS2056430874
Glencore International AG	XS1489184900
GSK PLC	XS0866588527
HeidelbergCement AG	XS1425274484
HOCHTIEF Aktiengesellschaft	DE000A2LQ5M4
Holcim AG	CH0433761274
Koninklijke DSM N.V.	XS1041772986
L'AIR LIQUIDE SOCIETE ANONYME POUR L'ETUDE ET L'EXPLOITATION DES PROCEDES GEORGES CLAUDE	FR0011439835
LANXESS Aktiengesellschaft	XS1501367921
Mercedes-Benz Group AG	DE000A169G15
PostNL N.V.	XS1709433509
SANOFI	FR0013201639
Siemens Aktiengesellschaft	USN82008AU28
SMURFIT KAPPA ACQUISITIONS UNLIMITED COMPANY	XS1117298759
Solvay	BE6282460615
Stellantis N.V.	FR0013323326
Stora Enso Oyj	XS1432392170
UNIBAIL-RODAMCO-WESTFIELD SE	XS1376614118
VINCI	FR0013367620
VOLKSWAGEN AKTIENGESELLSCHAFT	XS1910947941
WENDEL	FR0013417128
Anheuser-Busch InBev	BE6301510028

ENTITÉS DE RÉFÉRENCE*	ISIN
BRITISH AMERICAN TOBACCO p.l.c.	XS0909359332
CARLSBERG BREWERIES A/S	XS1071713470
Carrefour	XS1179916017
COMPASS GROUP PLC	XS1876068963
DANONE	FR0012432912
DIAGEO PLC	US25243YAU38
ELO	FR0013510179
Heineken N.V.	XS1330434389
Henkel AG & Co. KGaA	XS2057835808
IMPERIAL BRANDS PLC	XS1558013360
Kering	FR0013165677
Koninklijke Ahold Delhaize N.V.	US008685AB51
Koninklijke Philips N.V.	XS2001175657
Electrolux AB	XS2475919663
LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUITTON	FR0013482825
Nestle S.A.	XS1648298559
NEXT PLC	XS1410414954
PERNOD RICARD	FR0013506524
SODEXO	XS2203995910
Suedzucker AG	XS1524573752
TESCO PLC	USG87621AL52
Unilever Finance Netherlands B.V.	XS1873208950
BP P.L.C.	XS2135797202
Centrica plc	USG2071AAE04
E.ON SE	XS1616410061
EDP Finance B.V.	XS1558083652
Electricite de France	XS0162990229
EnBW Energie Baden-Wuerttemberg AG	XS1074208270
ENEL S.P.A.	XS0192503695
ENGIE	FR0013245867
ENI S.P.A.	XS1292988984
EQUINOR ASA	US85771PAX06
Fortum Oyj	XS1956037664
Iberdrola, S.A.	XS1398476793
NATIONAL GRID PLC	XS2231259305
NATURGY ENERGY GROUP, S.A.	XS1590568132
REPSOL, S.A.	XS1148073205
SHELL PLC	XS1411405662

ENTITÉS DE RÉFÉRENCE*	ISIN
SSE PLC	XS1676952481
TotalEnergies SE	XSO418669429
VEOLIA ENVIRONNEMENT	FR0013394681
Aegon N.V.	XSO105290349
Allianz SE	DE000A19S4U8
ASSICURAZIONI GENERALI - SOCIETA PER AZIONI	XSO452314536
AVIVA PLC	XSI509003361
AXA	FR0011524255
BANCO BILBAO VIZCAYA ARGENTARIA, SOCIEDAD ANONIMA	XS1678372472
BANCO SANTANDER, S.A.	XSI557268221
Barclays PLC	XSI757394322
BNP PARIBAS	US09659X2A94
COMMERZBANK Aktiengesellschaft	DE000CZ302M3
Coooperatieve Rabobank U.A.	XSI871439342
CREDIT AGRICOLE SA	US22536PAA93
Credit Suisse Group AG	XSO099472994
DANSKE BANK A/S	XSI799061558
DEUTSCHE BANK AKTIENGESELLSCHAFT	DE000DL19TX8
Hannover Rueck SE	XSI808482746
HSBC HOLDINGS plc	XSO605521185
ING Groep N.V.	XSI882544205
INTESA SANPAOLO SPA	XSI807182495
LLOYDS BANKING GROUP PLC	XSI517174626
MEDIOBANCA BANCA DI CREDITO FINANZIARIO SOCIETA PER AZIONI	XSI2106861771
Muenchener Rueckversicherungs-Gesellschaft Aktiengesellschaft in Muenchen ZIONI	

ENTITÉS DE RÉFÉRENCE*	ISIN
NatWest Group plc	XSO997797054
PRUDENTIAL PUBLIC LIMITED COMPANY	XSO096874671
SOCIETE GENERALE	US83368TAF57
STANDARD CHARTERED PLC	XSI395052639
Swiss Reinsurance Company Ltd	CH0262881441
UBS Group AG	CH0341440334
UNICREDIT, SOCIETA PER AZIONI	XSI754213947
Zurich Insurance Company Ltd	CH0398633229
Bertelsmann SE & Co. KGaA	XSI400165350
BRITISH TELECOMMUNICATIONS public limited company	XSO097283096
Deutsche Telekom AG	XSI557096267
ITV PLC	XS2050543839
Koninklijke KPN N.V.	XSO454773713
Orange	FR0013241536
PEARSON plc	XSI228153661
PUBLICIS GROUPE SA	FR0013217346
SES	XS2075811781
United Utilities PLC	US91311QAC96
STMicroelectronics N.V.	XS2211997155
TELEFONICA, S.A.	XSI550951211
Telekom Austria Aktiengesellschaft	XSI405762805
TELENOR ASA	XSO862442331
Telia Company AB	XSO826189028
Vivendi SE	FR0013176310
VODAFONE GROUP PUBLIC LIMITED COMPANY	XSI372838679
WPP 2005 LIMITED	XSI112013666

Source : Bloomberg au 24/08/2023

## PRINCIPAUX FACTEURS DE RISQUE

**L'investisseur est invité à consulter la rubrique facteurs de risque du Prospectus de Base pour en voir le détail complet. Les risques présentés ci-dessous ne sont pas exhaustifs.**

- **Risques de marché** – Le prix du produit en cours de vie évolue non seulement en fonction de la variation du cours des sous-jacents, mais aussi en fonction d'autres paramètres, notamment sa volatilité, les taux d'intérêt et la qualité de crédit de l'Émetteur.
- **Risque lié au sous-jacent** – Le mécanisme de remboursement dépend de la survenance d'Événements de Crédit sur les Entités du Panier de Référence. **Le capital n'est pas garanti à l'échéance.**
- **Risque découlant de la nature du produit** – En cas de revente du produit avant l'échéance, il est impossible de mesurer a priori le gain ou la perte possible, le prix pratiqué dépendant alors des conditions de marché en vigueur. Si le cadre d'investissement du produit est un contrat d'assurance-vie multisupports ou de capitalisation, il est précisé que le dénouement (notamment par rachat ou décès de l'assuré), la réorientation d'épargne ou le rachat partiel de celui-ci peuvent entraîner le désinvestissement des unités de compte adossées aux titres avant leur date de maturité (cf. contrat d'assurance). Ainsi, le montant restitué pourra être très différent (inférieur ou supérieur) du montant résultant de l'application de la formule de remboursement. Il existe donc un **risque de perte en capital partielle ou totale.**
- **Risque de liquidité** – Certaines conditions exceptionnelles de marché peuvent rendre difficile, voire impossible, la revente du produit en cours de vie.
- **Risque de crédit** – L'investisseur est exposé à l'éventualité d'une faillite ou d'un défaut de paiement de l'Émetteur, qui induit un risque sur le remboursement ou à une dégradation de sa qualité de crédit (qui peut induire un risque sur le prix de marché du produit).
- **Risque lié à l'éventuelle défaillance de l'Émetteur** – Conformément à la réglementation relative au mécanisme de renfoulement interne des institutions financières (bail-in), en cas de défaillance probable ou certaine de l'Émetteur, l'investisseur est soumis à un risque de diminution de la valeur de sa créance, de conversion de ses titres de créance en d'autres types de titres financiers (y compris des actions) et de modification (y compris potentiellement d'extension) de la maturité de ses titres de créance.
- **Risque de conflits d'intérêts potentiels** – L'Émetteur, l'agent de calcul et l'agent placeur du titre de créance en France étant la même entité, cela peut être source de conflits d'intérêts potentiels. Par ailleurs, en cas de demande de rachat, d'arbitrage, ou de dénouement du contrat avant l'échéance du support, l'Émetteur ou une entité liée financièrement à l'Émetteur peut décider d'acquiescer le titre de créance. Cette situation peut entraîner des conflits d'intérêts potentiels sur la valeur de rachat. Il est précisé que le ou (les) Assureur(s) d'une part et l'Émetteur d'autre part sont des entités juridiques indépendantes.
- **Autre risques** – Il convient notamment de se reporter au paragraphe intitulé «Risk Factors» du Prospectus de Base étant précisé qu'en cas de remboursement anticipé, l'Émetteur pourra prendre plusieurs heures, voire plusieurs jours pour résilier sa couverture et procéder à la vente des instruments financiers sous-jacents composant la stratégie, étant bien entendu précisé que toute résiliation de couverture sera faite par l'Émetteur dans des conditions de prix et de délais qu'il estime de bonne foi et raisonnables afin de sauvegarder au mieux les intérêts financiers du titulaire des Titres.

Un remboursement anticipé peut survenir pour les raisons définies à l'article 6.2 («Redemption for tax reasons» : «remboursement pour raisons fiscales») et à l'article 6.3 du Prospectus de Base («Special Tax Redemption» : «remboursement pour raison fiscale spéciale»), et/ou en cas de survenance d'un Cas de Défaut (tel que défini à l'article 9 («Events of Default» : «Cas de Défaut») du Prospectus de Base). Le montant remboursé par anticipation dans un tel cas sera déterminé par l'Agent de Calcul conformément aux dispositions du Prospectus de Base en prenant en compte la valeur de marché de l'EMTN ainsi que les coûts de résiliation de sa couverture par l'Emetteur.

## DÉFINITION DES EVÈNEMENTS DE CRÉDIT

La traduction des définitions des Evénements de Crédit reproduite ci-dessous est donnée à titre purement indicatif et ne constitue pas une traduction littérale des Evénements de Crédit disponibles sur le site officiel de l'ISDA (International Swaps and Derivative Association). Etant membre de l'ISDA, le CIC informera l'investisseur en cas d'Evénement de Crédit sur les Entités du Panier de Référence.

Il est conseillé de se référer aux définitions sur les Evénements de Crédit reproduites dans leur intégralité et de manière exhaustive sur le site officiel de l'ISDA <https://www.isda.org/book/2014-isda-credit-derivative-definitions/>

### Défaut de Paiement (« Failure to Pay »)

Inexécution par l'Entité de Référence, à la date d'exigibilité et au lieu de paiement d'une obligation de paiement exigible au titre d'une ou plusieurs Obligations de l'Entité de Référence, après l'expiration de tout Délai de Grâce applicable ou réputé s'appliquer suite à la réalisation des conditions dont peut dépendre le commencement dudit Délai de grâce, portant sur un montant égal ou supérieur à 1 000 000 USD.

### Banqueroute ou Faillite de l'Entité de Référence (« Bankruptcy »)

Tout document, déclaration, action ou décision administratifs confirmant que l'Entité de Référence ne peut plus faire face à ses obligations (devient insolvable, est incapable de payer ses dettes à leur échéance...), ou

L'Entité de Référence voit ses organes compétents se réunir en vue de se prononcer sur une résolution relative à la dissolution (sauf par voie de fusion), la liquidation, ou le dépôt de bilan de l'Entité de Référence.

### Restructuration (« Restructuring »)

Toute réduction du taux ou du montant des intérêts payables ou à courir initialement prévus, réduction du coupon ou du montant en principal dû à échéance, tout report d'échéance d'un remboursement d'intérêts et/ou de principal, tout changement dans le rang de priorité d'une obligation ou tout changement de devise ou de composition de tout remboursement d'intérêts ou de principal, portant sur un montant égal ou supérieur au Seuil de Défaut (équivalent à 10 000 000 USD).

Ne constitue pas une restructuration, la survenance ou l'annonce de l'un des événements décrits ci-dessus ou un accord portant sur un tel événement, lorsqu'il ne résulte pas directement ou indirectement d'une augmentation du risque de crédit sur une Entité de Référence ou d'une détérioration de sa situation financière.

### Intervention Gouvernementale (« Governmental Intervention »)

Pour une ou plusieurs Obligation et pour un montant égal ou supérieur au Seuil de Défaut (équivalent à 10 000 000 USD), un ou plusieurs des événements suivants se produit en raison d'une mesure prise ou d'une annonce faite par une Autorité Gouvernementale conformément à, ou au moyen d'une loi ou réglementation sur la restructuration et la résolution (ou toute autre loi ou réglementation similaire), dans chaque cas, applicable à l'Entité de Référence de manière obligatoire, indépendamment du fait si un tel événement est expressément prévu dans les termes de cette Obligation :

**(a) tout événement qui affecterait les droits des créanciers de manière à provoquer :**

- une réduction du taux ou montant des intérêts à payer ou montant des intérêts courus (y compris par voie de redénomination) ;
- une réduction du capital ou de la prime payable lors du remboursement (y compris par voie de redénomination) ;
- un report ou tout autre différé de date(s) pour (a) le paiement ou calcul de la charge d'intérêts, ou (b) le paiement du capital ou de la prime ;ou
- un changement dans le rang de priorité de paiement de toute Obligation, entraînant la subordination d'une telle Obligation à toute autre Obligation ;

**b) une expropriation, transfert ou tout autre événement changeant de manière obligatoire le détenteur effectif de l'Obligation ;**

**(c) une annulation obligatoire, une conversion ou échange ;ou**

**(d) tout autre événement ayant un effet analogue à un des événements visés aux paragraphes (a) à (c) ci-dessus.**

## PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES DES TITRES

<b>Forme juridique</b>	Titre de créance de type Euro Medium Term Notes (EMTN), de droit français présentant un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance.
<b>Émetteur</b>	Crédit Industriel et Commercial <sup>(1)(2)</sup>
<b>Agents Placeurs en France<sup>(2)</sup></b>	CIC, 6 avenue de Provence, 75009 PARIS
<b>Éligibilité</b>	Uniquement accessible dans le cadre des contrats d'assurance-vie Complice Vie assurés par Cardif Assurance-Vie.
<b>Sous-jacent / Indice</b>	Markit iTraxx® Europe Series 39, le « Panier de Référence » (Code Bloomberg : ITRX EUR CDSI S39 5Y Corp)
<b>Code ISIN</b>	FR001400K9W6
<b>Devise</b>	Euro
<b>Valeur nominale</b>	1 000 €
<b>Agent de Calcul</b>	CIC (ce qui peut être source de conflits d'intérêt).
<b>Montant de l'émission</b>	Jusqu'à 30 000 000 EUR
<b>Période de souscription</b>	Du 2 Octobre 2023 au 30 Novembre 2023, à un prix de 100%, dans la limite de l'enveloppe disponible en l'absence de clôture anticipée et sans préavis de la part de l'Émetteur.
<b>Garantie du capital</b>	<b>Pas de garantie en capital, ni en cours de vie, ni à l'échéance.</b>
<b>Commissions de distribution</b>	Des commissions relatives à cette transaction sont payées au titre de la distribution des EMTN et sont d'un montant annuel maximum équivalent à 1,25% TTC du montant de l'Émission. Les commissions sont incluses dans le prix d'achat.
<b>Date d'Émission</b>	2 Octobre 2023
<b>Dates de Paiement des Coupons</b>	20/12/2024, 22/12/2025, 21/12/2026, 20/12/2027, 20/06/2028.
<b>Date d'Echéance</b>	20 Juin 2028
<b>Prix d'Émission</b>	100%
<b>Marché secondaire</b>	Quotidien à compter du 30 Novembre 2023: dans des conditions normales de marché, le prix sera basé sur la valorisation théorique de marché des Titres de créance, avec une fourchette achat/vente maximale de 1%.
<b>Cotation</b>	Marché réglementé de la Bourse de Luxembourg <a href="https://www.bourse.lu">https://www.bourse.lu</a>
<b>Valorisation / Publication de la valeur liquidative des titres</b>	Six Telekurs, Bloomberg. Cours publié quotidiennement et tenu à la disposition du public en permanence.
<b>Double Valorisation</b>	Une double valorisation, en plus de celle publiée par l'Émetteur, sera établie tous les 15 jours par Refinitiv et Markit, organisme indépendant de l'Émetteur.

(1) Notations de crédit: Standard & Poor's A+ (30/11/2022), Moody's Aa3 (20/09/2022), Fitch Ratings AA- (30/12/2022). Ces notations peuvent être révisées à tout moment et ne sont pas une garantie de solvabilité de l'Émetteur. Elles ne sauraient constituer un argument de souscription au produit. Les agences de notation peuvent les modifier à tout moment.

(2) L'Agent Placeur se réserve le droit de désigner un autre Agent Placeur pour effectuer des placements dans d'autres pays de l'Union Européenne.

## AVERTISSEMENT

**VOUS ÊTES SUR LE POINT D'ACHETER UN PRODUIT QUI N'EST PAS SIMPLE ET PEUT ÊTRE DIFFICILE À COMPRENDRE.**

**Conformément au Règlement UE 1286/2014 sur les documents d'informations clés relatifs aux produits d'investissement packagés de détail et fondés sur l'assurance (dit « PRIIPs »), le document d'information clé (DIC) est disponible à l'adresse suivante : <https://www.cic-marketsolutions.eu/fr/kidemtnsic.aspx?isin=FR001400K9W6>**

Complice Perspectives Novembre 2023 (ci-après les « Titres de créance ») sont des Titres de créance présentant **un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance**, émis par Crédit Industriel et Commercial, ayant fait l'objet d'une demande d'admission sur le marché réglementé de la Bourse de Luxembourg. Les principales caractéristiques des Titres de créance exposées dans cette brochure n'en sont qu'un résumé. Les investisseurs potentiels sont invités à se procurer et à lire attentivement les supports d'information et la documentation juridique afférents aux Titres de créance avant toute souscription afin de pleinement comprendre les risques et les avantages potentiels associés à la décision d'investir dans les Titres de créance. La documentation juridique est composée du Prospectus de Base (Base Prospectus) approuvé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier de Luxembourg (CSSF) en date du 21 Juin 2023, et de ses suppléments. Cette approbation ne saurait toutefois être considérée comme un avis favorable donné sur les Titres de créance. Pour une information complète sur cette offre de Titres et sur l'Émetteur, il convient de se référer conjointement au Prospectus de Base ([https://www.cic.fr/partage/fr/CC/telechargements/programmes-d-emissions/CIC\\_Base\\_Prospectus\\_21\\_juin\\_2022.pdf](https://www.cic.fr/partage/fr/CC/telechargements/programmes-d-emissions/CIC_Base_Prospectus_21_juin_2022.pdf)) et aux Conditions Définitives (Final Terms) (<https://www.cic-marketsolutions.eu/fr/kidemtnsic.aspx?isin=FR001400K9W6>) relatives à l'émission établis par le Crédit Industriel et Commercial.

Le Prospectus de Base et ses conditions définitives sont également disponibles sans frais au siège social de l'Émetteur. Le certificat d'approbation du Prospectus de Base par la CSSF et le résumé en langue française ont été transmis par la CSSF à l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) dans le cadre de la procédure de passeport européen. En cas d'incohérence entre cette brochure et la documentation juridique, cette dernière prévaut. **L'attention des investisseurs est attirée sur le fait qu'en acquérant les Titres de créance, ceux-ci prennent un risque de crédit sur l'Émetteur.**

L'indice Markit iTraxx® Europe Main Series 39 susvisé est la propriété de Markit Indices Limited. Complice Perspectives Novembre 2023 n'est ni sponsorisée, ni approuvée, ni promue par Markit Indices Limited ou un de ses membres. Markit Indices Limited ne peut en aucun cas être tenu responsable envers quiconque de toute inexactitude, erreur, omission affectant l'indice ou ses données. Markit Indices Limited n'assume aucun risque ni ne fait aucune déclaration expresse ou implicite quant à l'opportunité d'investir dans l'offre de Titres proposée.

Les informations contenues dans le présent document sont purement indicatives et n'ont aucune valeur contractuelle. Les prix ou exemples d'opérations contenus dans ce document sont donnés à titre exclusivement informatif et ne permettent pas au client de conclure une opération avec la Banque, ni ne donnent une indication sur les conditions auxquelles la Banque accepterait de conclure celle-ci. La conclusion d'une telle opération se fera uniquement sur ordre transmis par le client, et au prix et conditions de marché qui prévaudront au moment de la passation dudit ordre.

L'attention des porteurs potentiels est particulièrement attirée sur le fait que toute opération portant sur des instruments financiers à terme comporte des risques, du fait notamment des variations des taux d'intérêt, des taux de change, des cours ou des prix des actions ou des obligations, des Indices boursiers, des prix des marchandises ou des denrées. Au regard de ces risques, le client doit disposer des connaissances et de l'expérience nécessaires pour évaluer les caractéristiques et les risques liés à chaque opération. Ainsi, lorsqu'il conclura l'opération présentée, le client sera réputé comprendre et accepter les caractéristiques et les risques y afférents. Il sera également réputé agir pour son propre compte, avoir pris la décision de conclure chaque opération de manière indépendante, et déclarer que chaque opération est adaptée à sa situation après avoir éventuellement requis l'avis de ses conseils habituels s'il l'a jugé nécessaire. Le client doit également procéder à sa propre analyse des aspects juridiques, fiscaux, comptables et réglementaires de chaque opération afin de pouvoir déterminer les avantages et les inconvénients de celle-ci et ne s'en remet pas pour cela à la Banque.

Ce Titre peut faire l'objet de restrictions à l'égard de certaines personnes ou de certains pays en vertu des réglementations nationales applicables. Ce Titre ne peut être souscrit que dans les pays dans lesquels leur commercialisation et leur promotion sont autorisées. Il appartient au Client de s'assurer qu'il est légalement autorisé à investir dans ce produit. Notamment, en vertu de la législation américaine réglementant les valeurs mobilières, ce produit ne peut être ni conseillé, ni offert, ni vendu, directement ou indirectement aux États-Unis, ou à des ressortissants des États-Unis, ou à des personnes résidant aux États-Unis.

Produit d'assurance vie distribué par Matmut Patrimoine - Société par actions simplifiée à associée unique au capital de 1 550 000 € entièrement libéré immatriculée au RCS de Rouen sous le n°532 932 290 - n° ORIAS 12068550 - [www.oriass.fr](http://www.oriass.fr) -, Conseiller en Investissements Financiers, membre de la CNEF Patrimoine, chambre agréée par l'AMF, Intermédiaire en Opérations de Banque et de Services de Paiement (mandataire exclusif et mandataire d'intermédiaire), Intermédiaire en assurances, Carte professionnelle n° CPI 7501 2018 000 036 147 activité de transaction sur immeubles et fonds de commerce - CCI de Rouen - Ne peut percevoir d'autres fonds, effets ou valeurs que ceux représentatifs de sa rémunération - Sièges sociaux, 66 rue de Sotteville 76100 ROUEN - et assuré par Cardif Assurance Vie sous la marque commerciale AEP- Assurance Epargne Pension, sis 76 rue de la Victoire - 75009 Paris, établissement complémentaire de Cardif Assurance Vie, entreprise régie par le Code des assurances, Société Anonyme au capital de 719 167 488 euros dont le siège social est 1 Bd Haussmann - 75009 Paris, enregistrée sous le n°RCS Paris 732 028 154.

CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL (CIC) - Banque régie par les articles L.511-1 et suivants du Code Monétaire et Financier - SA au capital de 611 858 064 € 6, avenue de Provence 75009 Paris - Adresse postale : 75452 Paris cedex 09 - tél 01 45 96 96 96 - [swift.CMICFRPP](http://swift.CMICFRPP) - [www.cic.fr](http://www.cic.fr) - 542 016 381 RCS Paris - TVA intracommunautaire : FR34542016381.